



## MUNICIPALITÉ DE VUFFLENS-LA-VILLE

### **Préavis municipal n° 2/2026** **Demande de crédit pour le remplacement du véhicule de voirie** **(utilisation mixte et déneigement)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

#### **Préambule**

Le présent préavis concerne le renouvellement du véhicule de voirie, actuellement en service depuis plus de 20 ans. Ce véhicule arrive en fin de cycle et nécessiterait des réparations importantes sans garantie de fiabilité à moyen terme, notamment en vue de la prochaine expertise prévue au printemps 2027.

La Municipalité propose d'anticiper cette échéance afin d'éviter des dépenses élevées sur un véhicule ancien, de garantir la continuité du service communal, en particulier en période hivernale, et de disposer d'un véhicule fiable et adapté au travail quotidien.

Trois offres ont été analysées sur des bases identiques. Cette analyse, complétée par l'avis de l'employé communal, utilisateur, montre que le Reform Muli T15V représente la solution la plus adaptée aux besoins de la Commune.

L'investissement proposé s'élève à CHF 225'400.-- TTC, avec un amortissement sur 10 ans, conformément aux règles comptables en vigueur (MCH2).

## Introduction et contexte général

Le véhicule actuellement utilisé pour le service de la voirie est un Reform Muli 880S, mis en circulation le 9 octobre 2003. Après plus de 20 ans de service, ce transporteur polyvalent arrive aujourd'hui en fin de vie technique et économique.

Ce véhicule constitue un outil central pour le service de voirie. Il est utilisé tout au long de l'année pour le service hivernal, l'entretien courant des routes communales et divers travaux nécessitant un véhicule fiable, polyvalent et immédiatement disponible.

Avec les années, l'usure naturelle du matériel, combinée à l'augmentation des coûts d'entretien, a progressivement réduit la fiabilité du véhicule. La Municipalité estime dès lors nécessaire d'anticiper son renouvellement afin de garantir la sécurité, la continuité du service public et une gestion rigoureuse et anticipée du matériel communal.

## Situation actuelle du véhicule existant

Le Reform Muli 880S, immatriculé VD 690227, totalise environ 60'000 km et 3'800 heures de fonctionnement.

Les contrôles réalisés mettent en évidence une usure avancée, notamment une corrosion générale, la nécessité de travaux mécaniques importants, le remplacement de pneumatiques, de certaines pièces électriques ainsi que de flexibles et tuyaux hydrauliques relevant de l'entretien usuel, des réparations intérieures et divers dysfonctionnements.

Les coûts pour permettre une nouvelle expertise s'élèvent à un montant estimé entre CHF 11'000.-- et CHF 15'000.--, sans garantie de fiabilité durable.

Le véhicule devra être présenté à sa prochaine expertise officielle au printemps 2027. Le présent préavis permet à la Commune de s'organiser suffisamment tôt afin de disposer d'un véhicule neuf avant cette échéance, d'éviter des frais importants sur un véhicule ancien et de garantir un outil de travail fiable au quotidien.

## Démarche de la Municipalité et bases de comparaison

La Municipalité a sollicité trois fournisseurs spécialisés : Reform, Lindner et Meili. Les offres ont été demandées sur des bases identiques, comprenant un véhicule neuf, une saleuse neuve (identique sur les trois offres), l'adaptation de la lame existante, les équipements usuels, la reprise du véhicule actuel et des montants TTC.

Monsieur Patrice Panchaud, employé communal et utilisateur régulier du véhicule de voirie, a été associé à l'analyse. Il a pu tester les véhicules proposés et apporter un retour basé sur l'utilisation quotidienne, en particulier pour le service hivernal et les travaux nécessitant une grande précision de conduite.

## Marchés publics – cadre légal et mise en concurrence

L'acquisition d'un véhicule communal constitue une fourniture au sens du droit vaudois des marchés publics. Une procédure formelle est exigée dès CHF 250'000.-- hors TVA. Le montant proposé, soit CHF 225'400.-- TTC, est inférieur à ce seuil.

Bien que non tenue légalement de procéder à un appel d'offres formel, la Municipalité a choisi de mettre en œuvre une mise en concurrence ciblée. Une demande d'offres a été adressée aux trois principaux fournisseurs de véhicules communaux adaptés à ce type d'utilisation.

Cette démarche a permis de disposer de trois offres comparables, établies sur des bases identiques, et d'effectuer une analyse objective tant sur les aspects techniques que financiers. Le détail complet de cette comparaison figure en annexe du présent préavis.

## Analyse comparative – résumé

La comparaison des trois offres montre que la solution Reform Muli T15V se distingue par une meilleure précision de conduite à basse vitesse, une puissance et une capacité hydraulique plus élevées, une charge utile plus importante et une valeur de reprise plus favorable du véhicule existant.

La saleuse étant identique sur les trois offres, ce critère n'a pas influencé le choix.

Malgré un coût légèrement supérieur, la Municipalité estime que cette solution offre le meilleur équilibre entre fiabilité, efficacité et durabilité.

La Municipalité relève également que le suivi du véhicule retenu pourra s'appuyer sur une collaboration régionale déjà existante et jugée très satisfaisante avec l'Atelier Buffat SA, à Pailly. La proximité de ce partenaire constitue un avantage opérationnel concret pour l'entretien courant et les dépannages rapides, contribuant à la maîtrise des coûts d'exploitation et à la continuité du service communal, en particulier lors des périodes hivernales.

Les éléments détaillés figurant à l'annexe confirment cette analyse et permettent une comparaison transparente et objective des trois offres examinées.

## Motorisation thermique et motorisation électrique

Dans le cadre de l'analyse menée par la Municipalité, la possibilité d'opter pour une motorisation électrique a été examinée dans une logique de transition énergétique.

À ce jour, les solutions électriques disponibles pour des véhicules de voirie de ce type ne répondent toutefois pas de manière satisfaisante aux exigences opérationnelles d'une Commune, en particulier pour le service hivernal.

L'utilisation simultanée de la lame à neige, de la saleuse et des systèmes hydrauliques entraîne une consommation énergétique élevée. En période de froid, cela réduit fortement l'autonomie des véhicules électriques.

Les temps de recharge nécessaires limiteraient par ailleurs la disponibilité du véhicule et impliqueraient une organisation contraignante pour le service de voirie. Le passage à l'électrique nécessiterait en outre la mise en place d'infrastructures spécifiques et des coûts supplémentaires non retenus dans le cadre du présent projet.

Il est également relevé que les solutions électriques équivalentes présentent actuellement un surcoût d'acquisition de 40 %, sans offrir le même niveau de polyvalence et de fiabilité pour une utilisation communale intensive.

Au vu de ces éléments, la Municipalité estime que la motorisation thermique constitue aujourd'hui la solution la plus pragmatique et la plus fiable. L'évolution des technologies reste toutefois suivie avec attention.

### **Aspects financiers et impact budgétaire (MCH2)**

Le coût de l'investissement s'élève à CHF 225'400.--. L'investissement sera financé par prélèvement sur les liquidités courantes.

Conformément au modèle comptable harmonisé MCH2, cet investissement sera porté à l'actif du bilan communal en tant qu'immobilisation du patrimoine administratif et amorti de manière linéaire sur 10 ans dès l'année qui suit le début de l'utilisation. L'impact budgétaire est maîtrisé et partiellement compensé par une diminution attendue des frais d'entretien.

### **Conclusion**

Le présent préavis s'inscrit dans une démarche de gestion rigoureuse et anticipée du patrimoine communal. Le maintien du véhicule actuel impliquerait des coûts importants sans garantie de durabilité et exposerait la Commune à des risques d'interruptions de service.

Sur les plans technique, financier et opérationnel, la solution Reform Muli T15V représente le meilleur équilibre entre performance, coût global, fiabilité et maîtrise des coûts d'entretien sur le long terme, tout en garantissant un suivi efficace du matériel.

La Municipalité estime dès lors que le renouvellement du véhicule de la voirie communale tel que proposé est pleinement justifié et conforme aux principes de MCH2.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

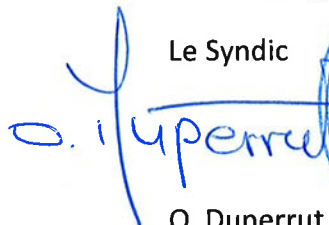
#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

vu le préavis municipal n° 2/2026 du 9 février 2026 ;  
ouï le rapport des commissions chargées d'étudier ce préavis ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DÉCIDE**

1. d'accepter le préavis tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit CHF 225'400.-- TTC pour le remplacement du véhicule de voirie ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ;
4. d'amortir cet investissement de manière linéaire sur une durée de 10 ans, conformément au modèle comptable harmonisé MCH2 ;
5. de porter les charges annuelles d'amortissement au compte de fonctionnement.

Au nom de la Municipalité

|                                                                                                               |                                                                                    |                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Le Syndic<br>O. Duperrut |  | <br>La Secrétaire<br>M. Hilpert |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Annexe** : Analyse comparative des offres

Vufflens-la-Ville, le 9 février 2026

Dossier traité par M. P. Berchier

## ANNEXE – Analyse comparative détaillée des offres

### Méthode d'analyse

Dans le cadre du renouvellement du véhicule de la voirie communale, la Municipalité a procédé à une mise en concurrence ciblée auprès des trois principaux fournisseurs de véhicules de voirie polyvalents adaptés à une utilisation communale.

Les offres ont été sollicitées sur des bases strictement identiques, comprenant :

- un véhicule neuf,
- une saleuse neuve (identique pour les trois offres),
- l'adaptation de la lame existante,
- les équipements nécessaires à l'exploitation communale,
- la reprise du véhicule actuel,
- des montants exprimés TTC.

L'analyse a porté sur les aspects techniques, financiers et opérationnels, en tenant compte de l'utilisation réelle du véhicule par le service de voirie, ainsi que des conditions de suivi et d'entretien à long terme.

### A. Caractéristiques techniques utiles à l'exploitation communale

| Critères analysés                     | Meili / Reto M3500        | Reform Muli T15V                                    | Lindner Unitrac 122               |
|---------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Motorisation                          | Diesel                    | Diesel                                              | Diesel                            |
| Puissance moteur                      | env. 75 kW                | env. 100 kW                                         | env. 95 kW                        |
| Type de transmission                  | Mécanique                 | Hydrostatique continue                              | CVT (variation continue)          |
| Explication transmission              | Boîte mécanique classique | Transmission continue, très précise à basse vitesse | Transmission continue automatisée |
| Transmission intégrale                | 4x4 enclenchable          | 4x4 permanent                                       | 4x4 permanent                     |
| Couple moteur                         | env. 320 Nm               | env. 550 Nm                                         | env. 410 Nm                       |
| Disponibilité du couple               | Régime moyen              | Bas régime                                          | Régime intermédiaire              |
| Précision à basse vitesse             | Correcte                  | Très élevée                                         | Bonne                             |
| Rayon de braquage                     | env. 5.6 m                | env. 4.5 m                                          | env. 5.0 m                        |
| Maniabilité en zone village           | Bonne                     | Très bonne                                          | Bonne                             |
| Capacité hydraulique maximale         | env. 90 l/min             | env. 138 l/min                                      | env. 88 l/min                     |
| Utilisation simultanée lame + saleuse | Possible                  | Optimale                                            | Possible                          |
| Charge utile indicative               | env. 3.2 t                | env. 6.0 t                                          | env. 5.0 t                        |
| Poids total autorisé                  | env. 6.0 t                | env. 10.5 t                                         | env. 10.0 t                       |

## B. Équipements et éléments neutralisés

| Éléments                        | Meili / Reto M3500 | Reform Muli T15V  | Lindner Unitrac 122 |
|---------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| Saleuse                         | Identique – neuve  | Identique – neuve | Identique – neuve   |
| Adaptation de la lame existante | Incluse            | Incluse           | Incluse             |
| Équipements de base             | Inclus             | Inclus            | Inclus              |

Les éléments ci-dessus étant strictement identiques dans les trois offres, ils n'ont pas été utilisés comme critères de différenciation dans l'analyse comparative.

## C. Aspects financiers et contractuels

| Critères financiers              | Meili / Reto M3500 | Reform Muli T15V | Lindner Unitrac 122 |
|----------------------------------|--------------------|------------------|---------------------|
| Prix brut véhicule + équipements | CHF 222'491.–      | CHF 243'400.–    | CHF 232'400.–       |
| Reprise du véhicule existant     | CHF 15'000.–       | CHF 18'000.–     | CHF 10'000.–        |
| Prix net après reprise           | CHF 207'491.–      | CHF 225'400.–    | CHF 222'400.–       |
| Garantie véhicule                | 24 mois            | 24 mois          | 36 mois             |
| Délai de livraison annoncé       | env. 8 mois        | env. 6 à 8 mois  | env. 5 mois         |

## D. Exploitation, entretien et suivi

| Critères opérationnels                 | Meili / Reto M3500 | Reform Muli T15V                | Lindner Unitrac 122 |
|----------------------------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------|
| Entretien courant                      | Standard           | Standard                        | Standard            |
| Complexité d'entretien                 | Moyenne            | Moyenne                         | Moyenne             |
| Service après-vente régional           | Non                | Oui – Atelier Buffat SA, Pailly | Non                 |
| Réactivité en cas de panne             | Standard           | Élevée                          | Standard            |
| Continuité du service hivernal         | Bonne              | Très bonne                      | Bonne               |
| Avis de l'employé communal utilisateur | Favorable          | Très favorable                  | Favorable           |

Dans le cadre de l'analyse, la Municipalité a également examiné les conditions de suivi, d'entretien et de maintenance proposées par chaque fournisseur, en tenant compte de la proximité géographique, de l'expérience avec les communes et de la réactivité en cas de panne.

### Meili / Reto

Le fournisseur Meili / Reto propose un suivi assuré par son réseau habituel. L'atelier de référence pour l'entretien du véhicule n'est pas situé à proximité immédiate de la Commune. Le suivi est jugé conforme aux standards du marché, sans avantage particulier en termes de proximité ou de relation existante.

## Reform – Atelier Buffat SA, Pailly

La solution Reform bénéficie d'un suivi assuré par l'Atelier Buffat SA, à Pailly, avec lequel la Commune collabore déjà pour l'entretien du Reform Muli 880S actuellement en service.

Cette collaboration de longue date est jugée très satisfaisante. L'atelier dispose d'une bonne connaissance du matériel communal, d'une expérience reconnue avec les véhicules Reform et d'une proximité géographique permettant des interventions rapides, tant pour l'entretien courant que pour les dépannages.

Ce suivi régional constitue un avantage opérationnel concret, en particulier pour le service hivernal, et contribue à la continuité du service communal ainsi qu'à la maîtrise des coûts d'exploitation.

## Lindner

Le fournisseur Lindner propose un suivi assuré par son réseau de partenaires. L'atelier de référence n'est pas implanté dans le secteur immédiat de la Commune. Le suivi est jugé adéquat, mais sans relation existante ni avantage particulier en termes de proximité ou de rapidité d'intervention.

| Critère                                      | Lindner                                | Meili                                    | Reform                           |
|----------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------|
| Organisation du service après-vente          | Atelier régional                       | Équipes régional                         | Atelier local                    |
| Atelier / base SAV                           | Bernard Frei et Cie SA – Fleurier (NE) | Bus de service (intervention sur site)   | Atelier Buffat SA – Pailly (VD)  |
| Proximité avec la Commune                    | Moyenne                                | Variable                                 | Élevée                           |
| Mode d'intervention                          | Déplacement depuis Fleurier            | Déplacement sur site selon disponibilité | Intervention rapide              |
| Délais d'intervention                        | Variables                              | Variables                                | Courts                           |
| Connaissance du matériel communal            | Bonne                                  | Bonne                                    | Très bonne (historique existant) |
| Disponibilité des pièces                     | Bonne                                  | Bonne                                    | Rapide / locale                  |
| Sécurité opérationnelle en période hivernale | Moyenne                                | Moyenne                                  | Très élevée                      |
| Continuité du service communal               | Moyenne                                | Moyenne                                  | Élevée                           |

Ce critère a été considéré comme déterminant par la Municipalité, dans la mesure où la disponibilité rapide du véhicule conditionne directement la continuité du service communal et la sécurité des interventions, notamment en période hivernale.